



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU TARN

Procès-verbal de séance Conseil Municipal du Jeudi 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le onze septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS.

Absents excusés : Pascal TAUPIAC (pouvoir à Frédéric ORGUEIL), Bertrand ALEXANDRE, Vanessa VIALETTES.

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	7	1	8

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1. Approbation Procès-Verbal de séance du 24 juin 2025 et du 11 juillet 2025
2. Achat de matériels : validation de devis
3. Marché Construction cabinet infirmière et logement communal-Choix candidat du Lot 1 Gros Œuvre
4. Marché Construction Cabinet Infirmières et logement communal : demande de subvention au Département
5. Marché Salle communale culturelle et interassociative : Compte rendu des candidatures de la MOE
6. Salle communale : Tarif location salle communale
7. Commodat : Renouvellement commodat GAEC de Larroque
8. Commodat : Renouvellement commodat M. COSTES
9. Commodat : Renouvellement commodat Association Miss Terre

Questions diverses

- ❖ Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h00 et constate que le quorum est atteint.
- ❖ Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121.15 évoquant la nomination du secrétaire de séance, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal :

- Nathalie CALMELS est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

N°2025-07-01

5.2.3

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 juin et 11 juillet 2025

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal en date du 24 juin et du 11 juillet 2025 a été établi et transmis à tous les conseillers municipaux.

Ils sont invités à l'approuver.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-26 évoquant le procès-verbal,

CONSIDERANT que cette approbation concourt à l'intérêt général

Aucune observation n'est émise.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin et du 11 juillet 2025

N°2025-07-02

1.1.1

Équipement : achat de matériel

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 24 juin 2025, il a été présenter un devis de l'établissement ROUQUETTE comprenant 1 remorque avec les réhausse grillagées et un jeu de rampes, 1 tracteur tondeuse avec reprise de l'ancienne. Il avait été décidé de faire une demande de devis comparatif. Suite à la visite sur site pour évaluer les besoins, l'établissement FOURNIALS nous présente un devis comprenant 1 Cub Cadet, 1 tondeuse tractée, 1 débroussailleuse, 1 remorque avec jeu de réhausse et rampes, 1 sécateur électrique ainsi qu'un broyeur à végétaux thermique pour un montant total de 9 600 € TTC. Afin de pouvoir comparer les 2 devis, il a été demandé à l'établissement ROUQUETTE le devis avec le même matériel, ce dernier s'élève à la somme de 9 676.10 € TTC.

Monsieur le Maire explique que d'après son point de vue, le broyeur n'est peut-être pas nécessaire à l'achat de suite et qu'il faudrait voir d'abord pour de la location. Si besoin de prévoir l'achat d'ici 1 ou 2 ans.

Après un tour de table, il est décidé de commencer par une location ou un prêt entre commune et de prévoir un achat au besoin d'ici 1 ou 2 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de ces 2 devis.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à la majorité absolue (5 pour, 1 contre et 2 abstentions) des membres présents et des membres représentés de :

- ✓ **VALIDER** le devis de l'entreprise FOURNIALS pour un montant de 4 604.49 €
- ✓ **AUTORISER** M. le Maire à signer le bon de commande

N°2025-07-03

1.1.1

Marché Public : Attribution et signature du marché

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'analyse réalisée par la maîtrise d'œuvre assurée par un groupement, dont le mandataire est Mr PUYO – ARCHITECTE DPLG, en application des critères énoncés dans le règlement de consultation ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de :

- ✓ **AUTORISER** M. le maire à signer le marché public suivant
- ✓ **ATTRIBUER** le marché au l'entreprise suivante :

Marché public : Travaux de réalisation d'un logement communal et d'un local professionnel

Lot 1 : Gros œuvre

Entreprise : BJ CONSTRUCTION

22 rue Aristide Berges

31270 CUGNAUX

Montant du marché : 46 240.86€ HT

N°2025-07-04

1.1.1

Marché Construction Cabinet Infirmières et logement communal : demande de subvention au Département

Lors du conseil municipal du 05 mars 2023, nous avons demandé une subvention au titre de la DETR pour la construction du cabinet infirmière et du logement communal.

A ce jour l'Etat nous a accordé une subvention de 88 172 €.

Monsieur le Maire informe que nous pouvons solliciter le Département pour une subvention au titre d'ATOUT TARN sur la construction du cabinet d'infirmière uniquement, à hauteur de 26 000€.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant

Dépenses :

MOE – PUYO MEGES	HT	27 600 €
ETUDES	HT	5 700 €
TRAVAUX	HT	199 013.04 €
TOTAL HT		232 313.04 €
TVA	20%	46 462.61 €
TOTAL TTC	TTC	278 775.62 €

Recettes :

DETR	Accordé	88 172 €
Atout Tarn	Sollicité	26 000 €
Autofinancement		118 141.04 €
Total HT		232 313.04 €
TVA		46 462.61 €
Total TTC		278 775.62 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de :

- ✓ **AUTORISER** M. le Maire à faire une demande de subvention au Département au titre d'Atout Tarn de 26 000€ portant uniquement sur la construction du cabinet infirmière.
- ✓ **S'ENGAGER** à prendre en charge la part du financement non couverte par les subventions ;
- ✓ **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

N°2025-07-05

1.1.1

Marché Construction salle communal culturelle et interassociative : Compte rendu de l'audition de la MOE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Mardi 16 septembre, a eu lieu les auditions des 3 candidats retenus pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la future salle communale et interassociative. Suite à ces auditions, nous avons lancé la phase de négociation, les 3 équipes ont jusqu'au lundi 22 septembre pour nous remettre leur dernière meilleure offre, en tenant compte des 3 ou 4 points qui sont remontés lors des auditions. A la suite de cette phase, une équipe sera sélectionnée et invitée à présenter son projet à la population lors de l'atelier participatif du Lundi 6 octobre à 18h30.

Il est rappelé que les 3 candidats qui avait été retenus sont BASIS Architecture, M. GUILLERMIN Paul-Etienne et OSCO Architecture.

Nous avons eu 3 équipes qui ont bien pris connaissance du site, du village, des demandes des élus et ils nous ont proposés 3 projets intéressants.

Toutefois, l'équipe de BASIS ARCHITECTURE, se détache du lot de par une présentation claire synthétique et pédagogique, l'équipe est à l'écoute et ouverte à la discussion tout en affirmant sa position. Leur projet répond aux attentes d'un effet « waouh », d'une conception bioclimatique et d'une organisation bien fonctionnelle de la salle.

Les membres du Conseil Municipal valident cette équipe, hormis une grande évolution dans les 2 autres équipes suite à la phase de négociation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de :

- ✓ **VALIDER** l'équipe se qualifiant en 1ere position au tableau des analyses des offres

- ✓ AUTORISER M. le Maire à signer le marché et l'acte d'engagement

N°2025-07-06

3.3.1

Salle communale : Révision tarif location salle communale

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réviser les tarifs de location de la salle communale pour une application au 1^{er} octobre 2025 et propose de garder le tarif de 100€ pour nos administrés et de passer à 390 € pour les extérieurs particuliers et associations.

Il est rappelé que la salle communale est mise à disposition gratuitement aux associations saint-cruciennes. En contrepartie, la municipalité demande la restitution de la salle dans l'état de propreté dans lequel elle a été mise à disposition (poubelles vidées comprises) et un usage responsable des énergies.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de :

- ✓ VALIDER les tarifs suivants applicable au 1^{er} octobre 2025 :

Location de la salle d'activités en week-end ou jour férié :

	CAUTION	TARIF
Particuliers ou entreprises domiciliées sur la commune	450 € matériels 50 € ménage	100 €
Associations hors commune	450 € matériels 50 € ménage	390 €
Particuliers ou entreprises domiciliées hors de la commune	450 € matériels 50 € ménage	390 €

N°2025-07-07

3.5.1

PATRIMOINE : COMMODAT GAEC LARROQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AI 169 ; AC 220 et AI 218. Il précise que ces parcelles sont exploitées et entretenues par le GAEC DE LARROQUE dans le cadre d'un contrat de prêt à usage ou commodat dont la validité a expiré.

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle AC 220 d'une superficie totale de 27 282 m² a fait l'objet d'une demande par les associations communales de la mise à disposition totale de la parcelle en contrat de prêt à usage ou commodat. Il précise également qu'un contrat de prêt à usage ou commodat est signé avec l'association MISS TERRE pour l'usage des jardins partagés d'une superficie de 7 500 m².

Monsieur le Maire propose de signer un nouveau commodat d'un an avec le GAEC DE LARROQUE afin de poursuivre l'exploitation et l'entretien des parcelles AI 169 d'une

superficie de 410 m² – partie de parcelle parking du cimetière et AI 218 d'une superficie de 5 996 m².

Ce contrat de prêt « essentiellement gratuit » sera établi pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 années consécutives, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par courrier 1 mois avant l'échéance en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDER** le renouvellement du commodat avec le GAEC LARROQUE
- ✓ **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

N°2025-07-08

3.5.1

PATRIMOINE : COMMODAT M. Matthieu COSTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AH 320 ; AH 147 et AH 15. Il précise que ces parcelles sont exploitées et entretenues par M. Matthieu COSTES dans le cadre d'un contrat de prêt à usage ou commodat dont la validité a expiré.

Monsieur le Maire propose de signer un nouveau commodat d'un an avec M. Matthieu COSTES afin de poursuivre l'exploitation et l'entretien des parcelles AH 320 d'une superficie de 3 335 m², AH 147 d'une superficie de 414 m² et AH 15 d'une superficie de 8 340 m².

Ce contrat de prêt « essentiellement gratuit » sera établi pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 années consécutive, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par courrier 1 mois avant l'échéance en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents et des membres représentés de :

- ✓ **VALIDER** le renouvellement du commodat avec M. Matthieu COSTES
- ✓ **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

N°2025-07-09

3.5.1

PATRIMOINE : COMMODAT MISS TERRE – LES JARDINS PARTAGES

Monsieur le Maire demande à ajourner ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents et des membres représentés de :

- ✓ **AJOURNER** ce point

QUESTIONS DIVERSES :

- Prêt de la salle : Nathalie CALMELS fait savoir que Mme ISAMBERT, Présidente de l'association Multi sports de Sainte Croix a fait une demande de prêt de la salle communale pour les mardis soir de 18h30 à 19h30 en dehors des vacances scolaires, pour organiser des cours de Fitness. Le Conseil est favorable a ce prêt de la salle mais demande de décaler l'heure de début à 18h45, pour laisser le temps à la garderie scolaire de se terminer.
- Commémoration de l'Armistice : La cérémonie aura lieu le Dimanche 16 novembre à 11h00 suivie du verre de l'amitié.
- Arbre de Noël : Il aura lieu le vendredi 19 décembre à 18h, on reprend le même système que l'an passé avec la participation des associations, une réunion avec les associations aura lieu dans les jours à venir. Il faut prévoir plus de tables pour les associations et acheter des guirlandes supplémentaires pour la place qui reste assez sombre. Flavie PIRON va voir de son côté s'il est possible d'avoir une crèche à l'église. Dans l'affirmative, on pourrait faire visiter l'église le soir. Cette année nous allons mettre en place la boite aux lettres du Père Noël, Nathalie CALMELS propose de demander à M. Sylvain MASSIE s'il peut nous la réaliser en lui achetant le matériel nécessaire. Voir avec Pascal TAUPIAC, pour qu'il s'occupe d'acheter une enceinte portative avec micro pour les manifestations.
- Route du Bouïs : Les travaux réalisé par l'entreprise INEO concernant la reprise des branchements sur la route du Bouïs ont créé des dégâts sur les bas-côtés et des arbres qui menacent de tomber. M. GRANIER, responsable Voirie de la Communauté de Commune Carmausin Ségala a été contacté par la secrétaire de Mairie pour signaler ces désagréments. M. GRANIER a pris contact avec M. BUIL, conducteur des travaux de INEO, afin qu'une reprise du bas-côté de la route soit réalisée. Jean Marc BALARAN va relancer M. GRANIER, pour voir s'il y a du nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

La secrétaire de séance,

Nathalie CALMELS

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN